



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2022-286
11/04/2022

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Note de service relative au nouveau cadencement de la réforme du baccalauréat professionnel d'ici 2023

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : La présente note de service a pour objet de préciser, pour les établissements agricoles publics, le cadencement de la mise en œuvre :

- De la rénovation des modules de formation des enseignements généraux de la classe de seconde professionnelle des familles de métiers proposées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA),
- De la rénovation du cycle terminal du tronc commun de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le MAA et des spécialités « Forêt », « Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) », « Conduite de productions aquacoles », « Services aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT) » et « Agroéquipement » du baccalauréat professionnel délivré par le MAA.

La présente note de service a pour objet de préciser le cadencement de la mise en œuvre :

- De la rénovation des modules de formation des enseignements généraux de la classe de seconde professionnelle des familles de métiers proposées par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA),
- De la rénovation du cycle terminal du tronc commun de toutes les spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le MAA et des spécialités « Forêt », « Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF) », « Conduite de productions aquacoles », « Services aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT) » et « Agroéquipement » du baccalauréat professionnel délivré par le MAA.

Elle présente les modalités d'accompagnement prévues pour les EPLEFPA. Parallèlement, un échange sera organisé entre la DGER et les trois fédérations de l'enseignement agricole privé pour discuter des modalités de mises en œuvre de la rénovation dans les établissements privés sous contrat.

La rénovation du tronc commun et de plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel constitue l'un des plus importants chantiers de l'enseignement agricole de ces deux dernières années. Le contenu de cette rénovation est finalisé, au terme de nombreux mois de préparation et d'un processus de concertation qui s'est achevé le 11 février avec le recueil de l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) sur les derniers arrêtés nécessaires à sa mise en œuvre.

Cette réforme d'ampleur répond, d'une part, à l'enjeu de développer les compétences transversales et la capacité d'adaptation des jeunes aux attentes des professionnels, et, d'autre part, aux exigences de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette réforme réaffirme l'approche capacitaire développée dans les certifications professionnelles portées par le MAA depuis plusieurs années.

Pour tenir compte des conditions sanitaires auxquelles les équipes doivent faire face depuis plusieurs mois, un calendrier cadencé du déploiement de la réforme du baccalauréat professionnel a été décidé. Le temps nécessaire est donné aux équipes pédagogiques pour s'emparer pleinement des potentialités d'évolutions ouvertes par la réforme et les mettre en œuvre au profit des apprenants de l'enseignement agricole. Une attention toute particulière est portée à l'accompagnement des personnels dans les établissements afin que toutes les équipes puissent s'approprier les référentiels rénovés

1. Calendrier de la mise en œuvre de la rénovation des spécialités du baccalauréat professionnel délivré par le MAA :

Septembre 2022 : sont concernées les classes de secondes professionnelles

- Mise en œuvre des modules de formation rénovés des enseignements généraux

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-abil>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-cv>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-njpf>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-prod>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-sapat>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/2nde-pro/2nde-pro-tea>

Septembre 2023 : sont concernées les classes de premières du cycle terminal du baccalauréat professionnel

- Mise en œuvre du tronc commun rénové pour toutes les spécialités

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/informations-communes/enseignement-general>

- Mise en œuvre des spécialités rénovées :
 - o Forêt

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/foret>

- o GMNF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/gmnf>

- o SAPAT

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/sapat>

- o Conduite de productions aquacoles
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bac-pro/1re-tle/cph>

- o Agroéquipement (rénovation en cours)

Septembre 2024 : sont concernées les classes de terminales du baccalauréat professionnel :

- Mise en œuvre du tronc commun rénové pour toutes les spécialités
- Mise en œuvre des spécialités rénovées :
 - o Forêt
 - o GMNF
 - o SAPAT
 - o Conduite de productions aquacoles
 - o Agroéquipement

La première session d'examen concernée par cette rénovation sera celle de juin 2025.

2. Modalités d'accompagnement des équipes de direction et des équipes enseignantes et cadencement des travaux préparatoires

2.1 Accompagnement des équipes enseignantes pour appréhender les objectifs et les principes généraux des rénovations

Les secondes professionnelles :

- **D'ici juillet 2022 : Trois webinaires d'information seront organisés** pour présenter aux équipes pédagogiques les contenus de formation des modules rénovés en seconde professionnelle. Ces webinaires seront animés par la DGER et l'inspection de l'enseignement agricole en partenariat avec l'école nationale supérieure de formation agricole (ENSFEA). Une note de service à paraître en avril précisera les dates et les liens de connexion.

Le cycle terminal du baccalauréat professionnel :

- **Tout au long de 2022 et au premier semestre 2023 : Les sessions institutionnelles de lancement (SIL)** relatives au cycle terminal du tronc commun et des spécialités rénovées se poursuivent conformément au calendrier établi. Les SIL prennent la forme soit de webinaires soit d'ateliers en présentiel. Toutes les équipes sont invitées à y participer, ces sessions sont un préalable incontournable pour conduire ensuite un travail collectif en établissement.
- **Tout au long de l'année scolaire 2022-2023 des actions de formation disciplinaire** seront conduites dans le cadre des plans nationaux et régionaux de formation.

Pour faciliter l'appropriation de l'approche capacitaire par les équipes pédagogiques et la mise en œuvre de dispositifs de formation qui utilisent au mieux l'autonomie pédagogique et la souplesse organisationnelle des établissements, un certain nombre d'outils sont aussi disponibles sur les liens suivants :

- <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/cap-eval>
- <https://chlorofil.fr/diplomes/pedagogie/tutac>
- <https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/capa/initiatives-cap-agricole>

Les temps d'échanges offerts par la mutualisation des pratiques pédagogiques instituée dans le cadre des conseils de l'éducation et de la formation (CEF) pourront également être mis à profit. En effet, l'approche conduite par la mise en œuvre des diplômes délivrés selon la modalité des unités capitalisables (UC) peut éclairer et guider les équipes dans les questionnements inhérents à la construction de dispositifs de formations capacitaires.

2.2 Accompagnement des autorités académiques et des équipes de direction pour mobiliser les leviers pédagogiques offerts par les référentiels de diplômes pour la voie scolaire

Un comité de pilotage national est institué par la DGER

□ Un comité de pilotage national est mis en place par la DGER pour conduire un travail d'accompagnement articulé entre le niveau national, les responsables en SRFD/SFD, et les réseaux des directeurs adjoints, afin de mener à bien la mise en place de la réforme.

Il est composé :

- Des services de la DGER concernés,
- De l'inspection de l'enseignement agricole,
- Des responsables des pôles animation pédagogiques en SRFD,
- Des gestionnaires des moyens en SRFD,
- D'un directeur adjoint d'EPLEPFA chargé de la formation initiale scolaire par région, désigné par le SRFD sous-couvert du chef d'établissement, avec un rôle d'animation dans le réseau régional des équipes de direction d'EPLEPFA.

Ce comité permet de faire un point régulier sur l'avancement, de partager les expériences, de remonter les questionnements et les difficultés potentielles à l'échelle pour concevoir des réponses. Il encourage les échanges de pratiques entre pairs, vecteurs d'innovations.

□ Au niveau de chaque région, un ou plusieurs directeurs adjoints d'EPLEFPA chargés de la formation initiale scolaire sont identifiés comme référents de la rénovation et facilitent la diffusion des informations relatives à cette dernière dans les EPLEFPA, à l'échelon régional.

Actions d'accompagnement des équipes de direction

- **Avril / mai 2022** : mise en place d'un webinaire relatif à la mobilisation des leviers pédagogiques. Il portera tout particulièrement sur la lecture des nouvelles grilles horaires du cycle terminal et la gestion des marges d'autonomie relatives à l'organisation de la formation pour chaque bloc de compétences à certifier (deux dates de webinaires seront proposées pour ne pas pénaliser des personnels en fonction des zones de vacances scolaires) ;
- **Avant fin octobre 2022** : proposition d'un module spécifique de la formation professionnelle continue et initiale des directeurs adjoints pour accompagner une équipe pédagogique au changement. A l'issue de ce module une formalisation d'exemples de dispositifs mis en œuvre sera diffusée.

Actions à conduire aux échelles académique et locale

- **Mai 2022** : suite aux webinaires relatifs à la mobilisation des leviers pédagogiques, des temps d'échanges régionaux sont organisés par les SRFD entre les directeurs et/ou directeurs adjoints et les gestionnaires des moyens. Ces réunions seront l'occasion de faire émerger les questions et d'échanger sur les pratiques afin de créer une culture commune concernant la rénovation du cycle terminal du baccalauréat professionnel. Chaque autorité académique bâtira son calendrier de rencontres, en veillant à respecter un démarrage en mai ou tout début juin.
- **Juin / Juillet 2022** : dans chaque établissement, l'organisation des réunions de fin d'année scolaire permettra aux équipes qui enseignent dans le cycle terminal du baccalauréat professionnel de construire les premières hypothèses d'organisation pédagogique au sein des blocs de compétences (choix concernant les projets structurant les blocs de compétences, choix des approches situées par exemple). Ces réunions seront l'occasion de faire un point avec les équipes pédagogiques autour de l'approche pluridisciplinaire et capacitaire. Une lecture collective des référentiels sera privilégiée pour envisager des situations d'évaluation pluridisciplinaires.
- **De septembre à novembre 2022** : au moins une journée banalisée sera fixée dans chaque établissement pour une réunion des équipes pédagogiques afin de poursuivre le travail engagé précédemment et de définir les nouvelles approches pédagogiques et notamment les séquences mobilisant des enseignants de plusieurs disciplines. Il s'agira de construire les dispositifs de certification/formation en vue de mettre en place le tronc commun du cycle terminal et les nouvelles spécialités rénovées.

- **Décembre 2022-janvier 2023**, communication par la DGER des dotations horaires globales des classes de premières du baccalauréat professionnel via SIBLE en vue de la rentrée de septembre 2023 (donc de façon anticipée par rapport au calendrier annuel habituel) pour que les services des enseignants puissent être préparés à partir des choix pédagogiques effectués.

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL